

Présents : Jean-Luc DELAGNEAU, Marielle GAMBA-PAILLERY, Martine DELMOTTE, Pierre BOUROTTE, Christophe COUARD, Stéphane DELMOTTE, Jean FAVOT, Sylvette FLÉTY, Didier GOUDROT, Hervé PIGEON, Sylvie RÉMOND.

Secrétaire de séance : Sylvette FLÉTY

Monsieur le Maire nomme Sylvette FLÉTY comme secrétaire de séance.

1. Retrait de l'ensemble des délibérations votées lors de la séance du 17 avril 2020, entachées d'irrégularité

M. le Maire rappelle que l'ancien Maire, afin d'avancer en particulier dans le dossier de l'achat du café a proposé un conseil municipal dématérialisé pendant la période de confinement « COVID-19 ». La Préfecture vient de nous faire savoir qu'il aurait fallu une audio ou vision conférence et qu'il convient de retirer toutes les délibérations votées le 17 avril, qui ont été prévues pour un nouveau vote à l'ordre du jour de cette réunion.

A l'unanimité, le conseil vote le retrait des délibérations de la séance du 17 avril.

Elles ont toutes été portées à nouveau à l'ordre du jour de la présente séance.

2. Approbation du compte de gestion 2019 - commune

M. le Maire explique à l'assemblée que le compte de gestion émane du comptable public et est identique au compte administratif qui va être présenté.

Le conseil municipal, à la majorité, approuve le compte de gestion qui présente les mêmes chiffres que le compte administratif qui suit.

3. Compte administratif 2019 - Commune

Délibération :

Le conseil municipal, sous la Présidence de Marielle GAMBA-PAILLERY, adjoint au Maire délibérant sur le compte administratif de l'exercice 2019 dressé par Bernard PAULMIER, Maire, après s'être fait présenter le budget primitif et les décisions modificatives de l'exercice considéré ;

- Lui donne acte de la présentation faite du compte administratif, lequel peut se résumer ainsi :

Libellé	Fonctionnement		Investissement		Ensemble	
	Dépenses	Recettes	Dépenses	Recettes	Dépenses	Recettes
Résultats reportés		236 274.30		18 471.03		254 745.33
Opérations de l'exercice	258 469.72	355 855.93	171 727.57	23 550.92	430 197.29	379 406.85

TOTAUX	258 469.72	592 130.23	171 727.57	42 021.95	430 197.29	634 152.18
Résultats de clôture		333 660.51	129 705.62		129 705.62	333 660.51
Restes à réaliser			39 355.11		39 355.11	
TOTAUX CUMULÉS	258 469.72	592 130.23	211 082.68	42 021.95	469 552.40	634 152.18
Résultats définitifs		333 660.51	169 060.73			164 599.78

- Constate aussi bien pour la comptabilité principale que pour chacune des comptabilités annexes, les identités de valeurs avec les indications du compte de gestion relative au report à nouveau, au résultat d'exploitation de l'exercice et au fonds de roulement du bilan d'entrée et de sortie, aux débits et aux crédits portés à titre budgétaire aux différents comptes ;
- Reconnaît la sincérité des restes à réaliser ;
- Arrête les résultats définitifs tels que résumés ci-dessus.

4. Vote des taxes locales

Délibération :

Sur proposition de M. le Maire et après en avoir délibéré,

Le conseil municipal à l'unanimité, maintient le taux des taxes :

Taxe d'habitation : 15.73 %

Taxe foncière bâti : 12.02 %

Taxe foncière non bâti : 32.67 %

CFE: 16.36 %

5. Affectation du résultat

Présentation de l'affectation du résultat :

Investissement :

Le résultat cumulé observé en 2018 est de 18 471.03 €

Le résultat de l'exercice 2019 est de – 148 176.65 €

Il convient également de prendre en compte les restes à réaliser (dépenses engagées en 2019 mais non encore réglées) dont le montant s'élève à 39 355.11 €

La prise en compte de ces chiffres (18 471.03 – 148 176.65 – 39 355.11) laisse apparaître un déficit d'investissement de 169 060.73 €

Fonctionnement :

Le résultat cumulé observé en 2018 est de 236 274.30 €

Le résultat de l'exercice 2019 est de 97 386.21 €

Le résultat cumulé global est donc de 333 660.51 €

Il convient d'ôter à ce montant l'affectation obligatoire à la couverture d'autofinancement, c'est-à-dire à l'équilibre de la section investissement).

Soit $333\ 660.51 - 169\ 060.73 = 164\ 599.78$ € reportés en fonctionnement pour le budget 2020.

6. Vote du budget primitif 2020 - commune

Monsieur le Maire donne lecture de la proposition linéaire du budget communal :

Sur proposition de M. le Maire et après en avoir délibéré ;

Le conseil municipal adopte le budget primitif de la commune voté à l'équilibre :

Fonctionnement :	449 000 €
Investissement :	466 061 €

7. Emprunt bancaire-achat ancien café

Monsieur le Maire précise que cette délibération, comme les précédentes, a déjà été votée mais que le conseil municipal vient de voter son annulation. L'emprunt a déjà été signé et les fonds versés. Il propose donc de voter la délibération à l'identique, afin de signer comme convenu l'achat de l'ancien café très prochainement.

Le conseil municipal vote à l'unanimité l'emprunt bancaire d'un montant de 200 000 € auprès de la caisse d'épargne

8. Convention 1000 cafés

Monsieur le Maire rappelle les engagements de l'ancien conseil et notamment la délibération n°240220/05 qui prévoit « l'acquisition de l'ensemble immobilier anciennement à usage de bar et cinq logements pour participer à l'opération 1000 cafés qui permet de maintenir ou rouvrir un commerce ».

Il donne ensuite lecture du courriel en date du 12 juin qui liste les conditions dans lesquelles l'association est prête à retenir Bellechaume comme projet 1000 cafés : travaux, conditions de loyer la première année, accompagnement de l'entreprise ...

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents,

Soutient la démarche et charge M. le Maire d'entamer les négociations avec 1000 cafés,
Autorise M. le Maire à signer tout document en vue de procéder le plus rapidement possible à la mise en gérance du commerce en relation avec 1000 cafés.

La délibération est votée à l'unanimité.

9. Subventions aux associations

Quelques remarques ou précisions ont été apportées au cours des décisions de versement aux associations :

Après un vote à l'unanimité, les subventions accordées pour 2020 sont les suivantes :

Amicale des Enfants : 1700 €

UNA : 500 €

Institut Pasteur : 200 €

Club des Loisirs : 600 €

Comité des fêtes : 1800 €

Restos du cœur : 200 €

Bellechaume, son Patrimoine, son Histoire : 400 €

Sclérosés en plaques : 200 €

CIFA 89 : 150 €

Téléthon : 100 €

Vitavie : 50 € (correspondant à l'adhésion)

Amis de la Saint Vincent : 400 €

Fondation du Patrimoine : 55 €

10. Renouvellement demande de DETR concernant les travaux de sécurisation des abords du parking de la salle des fêtes

Monsieur le Maire rappelle à l'assemblée qu'une demande de subvention a été déposée au titre de la DETR concernant les travaux de sécurisation des abords du parking de la salle des fêtes.

Il convient de confirmer par délibération le maintien de la demande de subvention (pour rappel, base subventionnable : 19 382.60 € à 40%, soit 7753 €).

Entendu cet exposé, le conseil municipal, à l'unanimité,

DÉCIDE de maintenir la demande de subvention au titre de la DETR.

La délibération est votée à l'unanimité.

11. Avenant au contrat de location de la salle des fêtes (prise en compte de l'obligation de désinfection)

M. le Maire rappelle les règles sanitaires imposées par la pandémie de COVID et notamment l'obligation de désinfection totale des locaux et du mobilier des locaux communaux. Ceci représente un coût important pour la commune : frais de personnel et achat de produits homologués.

Il propose alors d'augmenter le tarif de location de la salle tant que les mesures seront en vigueur.

Entendu cet exposé et après en avoir délibéré, le conseil municipal,

ACCEPTÉ d'augmenter de 60 € le tarif de location de la salle des fêtes tant que la désinfection des locaux sera rendue obligatoire par les prescriptions gouvernementales liées au COVID-19,

CHARGE M. le Maire de rédiger un courrier d'engagement à l'attention des loueurs,

DIT qu'aucune pénalité ne pourra être appliquée pour les personnes ayant déjà réservé et voulant annuler en raison de ces nouvelles dispositions.

12. Questions diverses

- La commune d'Arces-Dilo réclame 8630 € d'arriérés sur frais scolaires depuis 2014.
- Le Maire revient ensuite sur le signalement de problèmes de dangerosité des jeux pour les enfants (reprécisant que facebook ne peut être une demande officielle mais reste de l'ouï-dire). Par contre ces jeux sont sous la responsabilité du Maire et il a demandé un devis à l'APAVE (uniquement pour la vérification, pas les réparations éventuelles), cela représente un coût de 1500 € TTC. D'autres devis vont être demandés.
- Le téléphone portable pour la permanence des élus a été commandé.
- Le Maire va commander l'ordinateur dont le devis avait été présenté lors de la dernière réunion du conseil municipal.

13. Informations diverses – tour de table

Cette rubrique fera l'objet systématique d'un point du procès-verbal mais ne sera pas détaillée car n'engendre pas de décision immédiate.

- Problème robinet du cimetière et camping-car : un bouton poussoir serait préférable au système actuel
- Il faudrait envisager la réparation et la remise en route de la fontaine située près du lavoir
- Le nouveau chemin de randonnée est impraticable par endroits. Le Maire s'en chargera avec l'employé communal
- Le banc face au grillage de la salle des fêtes sera retourné
- Constat d'un problème d'évacuation des eaux pluviales suite à une buse mal installée au parking de la salle des fêtes. Il appartiendra à la commission travaux de se réunir pour voir ce qu'il est possible de faire.
- Préparation des 13 et 14 juillet (Martine DELMOTTE, Jean FAVOT, Jean-Luc DELAGNEAU) : il est nécessaire de prévoir une réunion de la commission des fêtes ; nous sommes encore en attente de nouvelles recommandations gouvernementales que nous devrions recevoir le 22 juin.
- Il faudrait repeindre le caveau provisoire au cimetière et ôter les plantations autour
- Les gouttières de l'église ont été refaites cet automne par l'entreprise MAZAUDON
- Le chemin qui monte rue Paul Bert a été nettoyé par Jean Favot
- Il est envisagé de faire un état des lieux des chemins pour améliorer celui-ci et celui qui va de la RD89 à la STEP.

La séance est levée à 23h05.